

VOUS SOUHAITEZ :

- un rendement potentiel attractif et bénéficiaire, pendant dix années consécutives, d'un éventuel coupon brut annuel compris entre 0% et 4%, la probabilité d'obtenir un coupon de 4% étant toutefois très faible,
- le droit au remboursement de 100% de votre capital investi (avant frais) à l'échéance finale, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant,

alors optinote european excellence 2 peut vous intéresser!

Cette offre est valable du 11 juillet au 6 septembre 2016 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA.

Il veille toujours à ce que vous profitiez de conseils professionnels et personnalisés.

Le produit qui vous est proposé est une obligation structurée. En souscrivant à ce produit, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser chaque année les coupons liés à l'évolution de l'indice sous-jacent et à vous rembourser le capital investi (avant frais) à l'échéance finale.

En cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe s.a. uniquement à des fins promotionnelles.

Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements.

Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- > Customer Relations AXA Bank : Grotesteenweg 214, 2600 Berchem - FAX 03 286 25 30
e-mail : customer.relations@axa.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation/banque)
- > Ombudsman en litiges financiers : North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles
TEL 02 545 77 70 - FAX 02 545 77 79 - e-mail : ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en litiges financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.

choisir un placement européen de qualité / simplement

7.19.1334 - 0716 - E.R.: Xavier Gys AXA Bank Europe sa, Boulevard du Souverain 25, 1170 Bruxelles.

optinote european excellence 2 - AXA Belgium Finance (NL)

- › est une obligation structurée, émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme
- › est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.
- › offre la perspective du paiement d'un coupon brut annuel variable lié à l'éventuelle évolution positive de l'indice sous-jacent
- › période de souscription du 11/07/2016 au 06/09/2016. Une clôture anticipée est possible

Intéressé(e)? Avant d'investir dans ce produit, lisez attentivement :

- les Conditions Définitives (Final Terms) du 24 juin 2016 en anglais,
- le prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » cf. ci-après « ce que vous devez également savoir ».

Tous ces documents sont disponibles gratuitement dans votre agence et sur www.axabank.be.

réinventons / la banque 

axabank.be/investir

réinventons / la banque 

Vous aimeriez diversifier votre portefeuille d'investissement. Le rendement d'un indice composé d'actions vous tente, mais vous n'êtes pas prêt pour autant à exposer totalement votre capital aux risques d'un investissement en actions...

AXA Banque vous propose optinote european excellence 2.

Cette obligation structurée est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.

- Elle a une durée de dix ans, soit du 13 septembre 2016 au 13 septembre 2026.
- Elle donne droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant.
- Elle propose le versement d'un coupon brut annuel variable compris entre 0% et 4% en fonction de la performance annualisée de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price). La probabilité d'obtenir un coupon de 4% est toutefois très faible. Cet indice se compose d'une sélection d'actions européennes sur la base de nombreux critères qualitatifs. Etant donné qu'il s'agit d'un indice de type « price », les dividendes générés par ces actions ne sont pas distribués.

Vous trouverez ci-après :

- un descriptif détaillé de la composition et des performances de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) ;
- les conditions d'octroi et le mode de calcul du coupon variable ;
- une illustration de l'évolution potentielle d'optinote european excellence 2 en fonction de différents scénarios.

Optinote european excellence 2 peut s'avérer une alternative d'investissement intéressante. Cet instrument s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'actif sous-jacent et les taux d'intérêt).



Focus sur l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price)

UN PROCESSUS DE SÉLECTION D' ACTIONS EUROPÉENNES BASÉ SUR LA QUALITÉ

La performance d'optinote european excellence 2 est liée à celle de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price), calculé et publié par STOXX®, agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

L'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a été mis au point afin de mieux maîtriser les risques et de générer une meilleure performance financière à long terme. Il se fonde pour cela sur une sélection ciblée d'entreprises européennes de qualité. Un gage de fiabilité appréciable pour l'investisseur qui souhaite profiter sans attendre de l'amorce de reprise que traduit le contexte économique actuel, toutefois encore hésitant.

L'indice se compose de 25 à 75 actions européennes sélectionnées en fonction de nombreux critères qualitatifs. Les dividendes des actions composant l'indice contribuent à l'élaboration du filtre qualitatif, mais ne sont pas réinvestis et n'ont donc pas d'impact direct sur sa performance. Ceux-ci ne sont du reste pas versés à l'investisseur, lequel n'en bénéficie donc pas. Dans un souci de réduction du risque (volatilité), les actions du secteur financier sont exclues.

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de STOXX®, calculateur externe de l'indice et agent de calcul indépendant : www.stoxx.com.

POURQUOI INVESTIR AUSSI EN DEHORS DE LA ZONE EURO ?

La zone Euro est le cœur des pays européens les plus développés. Néanmoins, limiter vos investissements à cet univers ne favorise pas nécessairement la diversification de votre portefeuille. Il est donc utile d'avoir accès à d'autres pays, hors zone Euro (Royaume-Uni, Suisse, etc.).

POURQUOI EXCLURE LES VALEURS FINANCIÈRES ?

Les valeurs financières représentent une importante partie des indices habituels (l'EURO STOXX 50® par exemple). Dans un souci de diversification et de réduction du risque (volatilité de ce type de valeurs), l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) n'intègre donc aucune valeur financière dans son univers d'investissement.

POURQUOI UTILISER UN FILTRE DE QUALITÉ ?

À la différence de l'EURO STOXX 50®, qui est exclusivement constitué à partir de la taille de capitalisation boursière des valeurs qui le composent, le critère principal de sélection des valeurs de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) est placé sur un registre qualitatif. Tous les 3 mois, toutes les actions de l'univers sont donc revues en fonction de critères tels que : rentabilité, productivité des actifs, marge opérationnelle, endettement, ratio de liquidité, risque de dilution des actionnaires, capacité à servir des dividendes élevés, risque de défaut, etc.

Le but étant de sélectionner les actions en fonction de leur potentiel sur le long terme et d'éviter que seules les plus grandes entreprises européennes soient surpondérées au sein de l'indice.

SELON CES PRINCIPES, LA SÉLECTION DES ACTIONS S'EFFECTUE DONC COMME SUIT :



INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE)

Dans le but de sélectionner des actions en fonction de leur potentiel sur le long terme, l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) utilise un système de notation qui permet d'accorder des scores à chaque entreprise. L'objectif est de sélectionner des sociétés à faible risque et de qualité en se basant sur un certain nombre de ratios d'analyse fondamentale.

La sélection trimestrielle des 25 à 75 actions se fait de manière systématique et selon un processus strict. Tous les 3 mois, un « score de qualité » et un « score de bilan » sont établis :

- le « score de qualité » est basé sur une série de critères d'analyse fondamentale tels que la rentabilité, la productivité des actifs ou la marge opérationnelle. Le « score de qualité » est compris entre 0 et 9.
- le « score de bilan » mesure la solvabilité de l'entreprise et donc la qualité de son crédit. Le but étant de sélectionner des entreprises présentant un faible risque de défaut. Ne sont sélectionnées pour rentrer dans l'indice que les 40% d'actions les mieux notées.

En outre, le taux de dividende anticipé doit être supérieur à 4% et la liquidité de l'action suffisante (capitalisation boursière de minimum 1 milliard d'euros et volume d'échange journalier moyen sur 6 mois de 5 millions d'euros).

Les dividendes distribués par les actions composant l'indice ne sont pas réinvestis et n'ont donc pas d'impact direct sur sa performance.

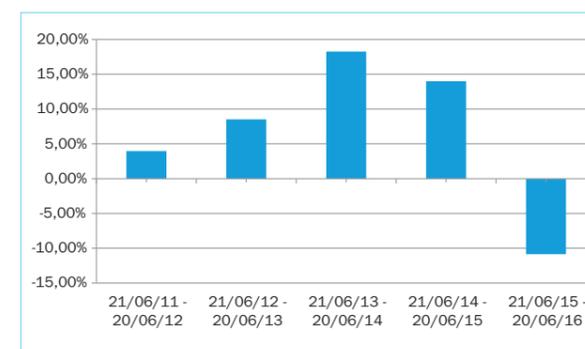
Source : STOXX au 20.11.2014. La méthodologie détaillée de l'indice peut également être consultée sur le site de STOXX®, www.stoxx.com.



ÉVOLUTION ET COMPOSITION DE L'INDICE

L'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a été lancé le 17 juillet 2014, mais a été calculé à partir d'une valeur initiale de 100 points à la date du 31 décembre 2004. Toutes les données précédant le 17 juillet 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

RENDEMENT ACTUARIEL DE L'INDICE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Source : Bloomberg

COMPOSITION DE L'INDICE AU 21 JUIN 2016

Entreprise	Secteur
Bpost SA	Services
Orkla	Biens de consommation
Swisscom	Télécoms
Proximus	Télécoms
TeliaSonera	Télécoms
SES	Médias
Eutelsat Communication	Médias
Imperial Brands	Biens de consommation
Persimmon	Biens de consommation
British American Tobacco	Biens de consommation
Fortum	Services
National Grid	Services
Telenet GRP HLDG	Médias
Vivendi	Médias
Elisa Corporation	Télécoms
Glaxosmithkline	Soins de santé
Red Electrica Corporation	Services
Royal Mail	Services
RTL GRP	Médias
Enagas	Services
Prosiebensat.1 Media	Médias
Britvic	Biens de consommation
Scottish & Southern Energy	Services
Severn Trent	Services
Iberdrola	Services
PennonGRP	Services
United Utilities GRP	Services
Nokian Renkaat	Biens de consommation
Taylor Wimpey	Biens de consommation
Freenet	Télécoms
Hugo Boss	Biens de consommation

Source : Stoxx

Bien que les rendements du passé donnent une idée de l'évolution de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price), ils ne constituent cependant pas une garantie des performances futures.

Le fonctionnement d'optinote european excellence 2

Conditions d'octroi et détermination du montant du coupon variable

Durant dix années consécutives, optinote european excellence 2 peut verser un coupon annuel brut conditionnel et variable qui est lié à l'éventuelle évolution positive de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) depuis la date d'observation initiale.

À la date d'observation annuelle, la valeur de l'indice sous-jacent sera comparée à sa valeur initiale au 13 septembre 2016. En fonction de l'évolution, un coupon brut de maximum 4% sera versé. La probabilité d'obtenir chaque année le coupon maximal est toutefois quasi inexistante.

- Si la valeur de l'indice sous-jacent a augmenté à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisée par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4%.
- Si la valeur de l'indice sous-jacent a baissé ou est restée stable à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.

Un précompte mobilier est dû sur ces éventuels coupons bruts. Le taux de ce précompte mobilier est celui qui est en vigueur au moment du versement du coupon brut. À la date de départ de la période de souscription, c'est-à-dire le 11 juillet 2016, ce taux est de 27%. Ce précompte mobilier est libératoire et sujet à d'éventuelles modifications.

Illustration de l'évolution potentielle d'optinote european excellence 2 en fonction de différents scénarios

Les exemples ci-dessous sont purement illustratifs et ont exclusivement pour objectif d'expliquer le calcul lié au remboursement du capital et le calcul du coupon brut variable annuel.

Ils n'offrent par conséquent aucune garantie en termes de rendement réel et ne tiennent pas compte du précompte mobilier.

SCÉNARIO 1 : L'INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES NÉGATIVES

Pendant la durée d'optinote european excellence 2, l'évolution de l'indice sous-jacent est négative. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est toujours inférieure à la valeur initiale au 13 septembre 2016. Aucun coupon n'est donc payé.

Scénario négatif	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Performance de l'indice depuis le lancement	-5,00%	-12,00%	-15,00%	-11,00%	-10,00%	-14,00%	-16,00%	-8,00%	-5,00%	-3,00%
Coupon brut annuel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

- Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 100% de la performance annuelle de l'indice sous-jacent, compris entre 0% et 4%.
- Exemple de calcul du coupon pour l'année 5 : l'investisseur reçoit un coupon de $100\% \times (-10,00\% / 5) = -2,00\%$. Il est toutefois ramené à 0%.
- **Rendement actuariel brut (y compris 2% de frais de souscription, mais avant précompte mobilier) : - 0,2%.**

SCÉNARIO 2 : L'INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES NEUTRES

Pendant la durée d'optinote european excellence 2, l'évolution de l'indice sous-jacent est neutre. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est majoritairement supérieure à la valeur initiale au 13 septembre 2016. Excepté lors de la quatrième année où la performance de l'indice sous-jacent est négative, un coupon est payé chaque année.

Scénario neutre	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Performance de l'indice depuis le lancement	1,00%	5,00%	2,00%	-4,00%	3,00%	8,00%	12,00%	15,00%	20,00%	30,00%
Coupon brut annuel	1,00%	2,50%	0,67%	0,00%	0,60%	1,33%	1,71%	1,88%	2,22%	3,00%

- Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 100% de la performance annuelle de l'indice sous-jacent, compris entre 0% et 4%.
- Exemple de calcul du coupon pour l'année 5 : l'investisseur reçoit un coupon de $100\% \times (3,00\% / 5) = 0,60\%$.
- **Rendement actuariel brut (y compris 2% de frais de souscription, mais avant précompte mobilier) : 1,26%.**



SCÉNARIO 3 : L'INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES POSITIVES

Pendant la durée d'optinote european excellence 2, l'évolution de l'indice sous-jacent est positive. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est chaque année supérieure à la valeur initiale au 13 septembre 2016.

Scénario positif	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Performance de l'indice depuis le lancement	3,00%	6,00%	8,00%	15,00%	22,00%	18,00%	22,00%	23,00%	28,00%	41,00%
Coupon brut annuel	3,00%	3,00%	2,67%	3,75%	4,00%	3,00%	3,14%	2,88%	3,11%	4,00%

- Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 100% de la performance annuelle de l'indice sous-jacent, compris entre 0% et 4%.
- Exemple de calcul du coupon pour l'année 5 : l'investisseur reçoit un coupon de $100\% \times (22,00\%/5) = 4,40\%$. Ce pourcentage est ramené à un coupon de 4%.
- **Rendement actuariel brut (y compris 2 % de frais de souscription, mais avant précompte mobilier) : 3,01%**.
La probabilité d'obtenir ce rendement actuariel brut est toutefois très faible.

SCÉNARIO 4 : INDÉPENDAMMENT DES PERFORMANCES DE L'INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE), MAIS EN CAS DE RISQUE DE FAILLITE OU DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR ET/OU DU GARANT

Si l'émetteur et/ou le garant, respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a. étai(en)t en risque de faillite ou en faillite pendant la durée d'optinote european excellence 2, il se pourrait qu'à l'échéance, soit le 13 septembre 2026, vous couriez le risque de perdre tout ou partie de votre capital initialement investi.

Ce que vous devez également savoir

Un investissement dans optinote european excellence 2 peut comporter des avantages, mais aussi certains risques :

- **un risque de crédit** : en cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Bank Europe s.a., cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de « bail-in »). Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi, ainsi que les coupons qui devraient éventuellement encore être versés.
- **un risque de fluctuation du prix du titre** : si vous vendez vos titres optinote european excellence 2 avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **un risque de liquidité** : cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais). Pour tout complément d'information, veuillez consulter la fiche technique, sous la rubrique « marché secondaire ».
- **un risque de rendement** : en acquérant cette obligation structurée, vous exposez votre capital aux risques inhérents à l'indice sous-jacent iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price). Si, par suite de ce risque, l'indice venait à évoluer de manière négative, vous ne recevriez, à l'échéance finale, que votre capital investi (avant frais), sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **un risque lié à l'indice** : en cas d'événement exceptionnel affectant l'indice (par exemple une modification matérielle, une suppression ou un remplacement...), les conditions de cette obligation structurée pourraient être modifiées. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base.

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce produit de prendre connaissance :

- des Conditions Définitives (Final Terms) du 24 juin 2016 en anglais,
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 14 septembre 2015 par la FSMA, et son résumé en français, du supplément s'y rapportant daté du 15 février 2016, en anglais, et du résumé en français, ainsi que de tous les autres suppléments ultérieurs éventuels en anglais et leur résumé en français, en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation structurée et au capital investi et ce, conformément à leur situation financière et leurs objectifs d'investissement spécifiques.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Bank Europe s.a. et sur www.axabank.be, dans la rubrique « Investir ».

Fiche technique

Émetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas
Garant	AXA Bank Europe s.a.
Rating du garant	S&P : A/A-1 avec perspective positive. Moody's : A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 21 juin 2016. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe sa s'engage à publier tout changement majeur sur son site web. Pour connaître les ratings en vigueur, veuillez consulter https://www.axabank.be/fr/informations-juridiques/placements-documents-legaux . Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts.
Code ISIN	XS1439741114
Distributeur – Service financier	AXA Bank Europe s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Europe s.a.
Période de souscription	Du 11 juillet 2016, 9h00 au 6 septembre 2016, 16h00 – clôture anticipée possible.
Date d'émission	13 septembre 2016
Echéance	13 septembre 2026
Devise	EUR
Valeur nominale	1.000 EUR par coupure
Montant de l'émission	Minimum 5 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	2% auprès de votre Agent bancaire AXA
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Remboursement à l'échéance	À l'échéance, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant.
Indice sous-jacent	iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price). Pour plus d'informations sur cet indice, vous pouvez consulter le site : http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SXEQIP Code ISIN : CH0245672800
Date d'observation initiale	13 septembre 2016
Dates d'observation annuelle pour les coupons	6 septembre 2017, 6 septembre 2018, 6 septembre 2019, 7 septembre 2020, 6 septembre 2021, 6 septembre 2022, 6 septembre 2023, 6 septembre 2024, 8 septembre 2025, 7 septembre 2026
Valeur initiale	Cours de clôture de l'indice sous-jacent à la date d'observation initiale, soit le 13 septembre 2016.
Coupon brut	Si l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a augmenté à la date d'observation par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisé par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4%. La probabilité d'obtenir un coupon de 4% est toutefois très faible. Si l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a baissé ou est resté stable à la date d'observation par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.
Dates de paiement du coupon annuel	13 septembre 2017, 13 septembre 2018, 13 septembre 2019, 13 septembre 2020, 13 septembre 2021, 13 septembre 2022, 13 septembre 2023, 13 septembre 2024, 13 septembre 2025, 13 septembre 2026

Fiche technique - suite

Forme – Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe s.a.
Marché secondaire	Cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre»). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe s.a.
Fiscalité	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur la base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant : <ul style="list-style-type: none">un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 27%. Il est libératoire.taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.
Classe de risque	B sur une échelle de A à E, E étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote european excellence 2, sur la base des caractéristiques du produit. Vous trouverez un complément d'information à propos de cette classification sur www.axabank.be . AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier toute modification du profil de risque sur son site web.
Profil MiFID	Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil conservateur à offensif, pour autant que les limites par profil pour la classe de risque de ce produit soient respectées. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Valeur de marché	À partir de la date de paiement, publiée trimestriellement sur www.axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents légaux).
Droit applicable	Cette obligation structurée est régie par le droit belge.